



MINISTÈRE
DE LA CULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT,
en charge de l'artisanat

Le Ministre

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 875 / MCE

Papeete, le 15 MAI 2019

à

Madame Eliane TEVAHITUA
Représentante à l'Assemblée de Polynésie française

Objet : Interdiction de divers produits en matières plastiques

Réf. : Courrier n°60/2019/GTH/CAB/ET/et du 26/03/2019

Madame la représentante,

Par courrier cité en référence, vous me questionnez sur les mesures que le gouvernement compte prendre afin de réduire la prolifération des déchets plastiques dans la nature. Pour cela, nous pouvons vous informer que le gouvernement compte bien interdire de manière progressive certains produits en plastique à usage unique.

En effet, un projet de loi du Pays sera présenté cette année pour définir l'interdiction progressive des sacs plastiques à usage unique. À savoir, l'interdiction de tous les sacs oxo-fragmentables et sacs plastiques à usage unique, à poignée ou à bretelle d'une épaisseur de moins de 50 microns à partir du 1^{er} septembre 2019. A partir du 1^{er} janvier 2021, le gouvernement prévoit l'interdiction des sacs en plastique à usage unique, destinés à l'emballage de marchandises aux points de vente.

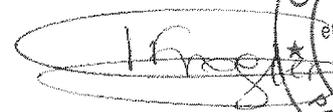
En parallèle à cette démarche, la Direction de l'environnement lancera une étude pour mesurer l'impact environnemental, économique et social sur une interdiction de la vaisselle en plastique à usage unique. À savoir, les assiettes, les bols, les gobelets avec ou sans couvercles, les verres, les flûtes à champagne, les verres à vin, les couverts (fourchettes, couteaux, cuillères, touillettes), les pailles, les barquettes avec ou sans couvercle, les pots de sauce, les verrines, etc.

À la conclusion de cette étude, sera défini un nouvel échéancier pour une interdiction progressive de la vaisselle en plastique à usage unique.

L'ensemble de la démarche se fait en concertation avec les professionnels (fabricants, importateurs et distributeurs) pour que l'ensemble des parties prenantes puisse préparer cette transition.

Je vous prie d'agréer, Madame la représentante, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre absent,
le Ministre de la modernisation
de l'Administration,
en charge de l'énergie et du numérique



Priscille, Tea FROGIER